

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-080

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation : 28 septembre 2010	

L'an deux mille dix, le 4 octobre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à Mme Annick GAILLARD, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M André CONVERT.

Absente : Mme Catherine LE BAS, Mme Houria LATRECHE, M Jérôme MAGNIN.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Stéphanie COLPIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : INSTITUTIONNEL – IMPOTS – Désignation du représentant du Maire à la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire expose que par délibération 2008-045 du 03 avril 2008, le conseil municipal a adopté une liste de 32 personnes susceptibles d'être désignées comme commissaire de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Directeur des services fiscaux de l'Isère a désigné parmi ces personnes 8 commissaires. (cf. liste jointe).

Pour le bon fonctionnement de cette commission il est proposé au Conseil municipal de désigner parmi les adjoints du Maire, un représentant.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- VOTE : M Maurice RAGOT est élu représentant du Maire à la Commission Communale des Impôts Directs

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 octobre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER